

COMMUNE DE YABASSI: AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/CY/DN/CIPM/2021 DU 20 JANVIER 2021 POUR L'INSTALLATION DES LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA VILLE DE YABASSI-COMMUNE DE YABASSI -DEPARTEMENT DU NKAM REGION DU LITTORAL.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2021, le Maire de la Commune de YABASSI lance un APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'INSTALLATION DES LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA VILLE DE YABASSI-COMMUNE DE YABASSI.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont détaillés dans le cadre du devis quantitatif et estimatif.

LOCALISATION

Carrefour des huit routes-Pont Batika Yoyo-Centre Administratif, Carrefour des Huit routes pont Batika Toumlon-Résidence Sous-Préfet-EP du Centre-Centre Administratif,

Résidence Préfet-Parc des Princes-Préfecture-Bâtiment dispensaire

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 60 000 000 (Soixante-vingt millions) Francs CFA

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux est de Cinq (05) mois à compter de la notification de l'ordre de service pour le démarrage.

5. Allotissement

Lot unique

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises camerounaises de bonne moralité. Ces entreprises devront justifier des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux d'énergie solaire.

7. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP), exercice 2021 de la République du Cameroun, sur la ligne d'imputation budgétaire.

8. Consultation du dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Mairie de YABASSI.

9. Acquisition du dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie de YABASSI, dès publication du présent Avis contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de soixante douze mille (72 000) FCFA

Payable à la recette municipale de YABASSI.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devrait parvenir à la Mairie de YABASSI sous pli fermé au plus tard le 10 février 2021 à 11 heures, heures locales et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°007/AONO/CY/DN/CIPM/2021 DU 20 JANVIER 2021
POUR L'INSTALLATION DES LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA VILLE DE
YABASSI-COMMUNE DE YABASSI -DEPARTEMENT DU NKAM REGION DU
LITTORAL.**

**. Financement : Budget d'Investissement Public
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont le montant est de un million deux cent mille (1 200 000) F CFA; et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative agréée à cet effet, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée

irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres aura lieu 10 février 2021 à 12 heures et se fera en un (01) temps, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de YABASSI, dans la salle de réunion de la Mairie de YABASSI. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires

- Dossier non produit en sept (07) exemplaires ;
- La non-exécution d'un marché antérieur ;
- Absence de la caution de soumission ;
- La non-exécution d'un projet similaire d'un montant ' 25 000 000
- Lettre de soumission ;
- D'un prix unitaire quantifié;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence de l'attestation de visite du site, du rapport avec une photo couleur montrant une place de la localité ressortant le nom sur une plaque ;
- La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par l'A RMP/MINMAP;
- Un Conducteur des travaux ayant la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres. De rubrique « organisation, méthodologie et planning »;
- Offre Financière incomplète pour absence de :

Non acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP non paraphés à chaque page, non signés et non datés à la fin) ;

- Offre Technique incomplète pour absence de:
- Note <15/19

Principaux critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- le personnel d'encadrement (09 rubriques) oui/non
- la disponibilité du matériel (02 rubriques) oui/non
- les références de l'entreprise (02 rubriques) oui/non
- l'organisation et la compréhension du projet (03 rubriques) oui/non
- la présentation des offres (03 rubriques) oui/non
- Le non-respect d'au moins 15/19 des rubriques entraîne l'élimination de l'offre conformément aux grilles d'évaluation.

15. Attribution

Le marché est attribué au soumissionnaire le moins disant (hors taxes) dont l'offre aura été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et remplissant les capacités techniques et financières requises.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de YABASSI et à la Délégation Départementale de l'Eau et de l'Energie du Nkam à Yabassi

-Bien vouloir appeler gratuitement aux numéros verts suivant

673 20 57 25/699 37 07 48 pour dénonciation de mauvaises pratiques et dysfonctionnement observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics.

YABASSI le 20 Janvier 2021

Le MAIRE

EBA JEAN MIRABEAU

[Télécharger le DAO](#)